

Dijon le 21 janvier 2013

Le déploiement des emplois d'avenir en Côte d'Or

La jeunesse est une priorité affichée du Gouvernement. Avec un taux de chômage de 22,7%, la situation des jeunes de 16 à 25 ans sur le marché du travail est particulièrement difficile. L'insertion professionnelle des jeunes est souvent marquée par une forte précarité (stages, contrats à durée déterminée courts..) et près d'un jeune sur quatre est aujourd'hui au chômage. Elle est encore plus difficile sur certains territoires marqués par des difficultés particulières d'accès à l'emploi, en particulier les zones urbaines sensibles.

Parmi cette population, les jeunes non qualifiés sont confrontés à des difficultés spécifiques d'accès à un emploi durable. Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé la création de 100 000 emplois d'avenir en 2013, et 150 000 en 2014. Il s'agit là d'un engagement fort de l'Etat, à hauteur de 2 milliards d'euros pour financer ces emplois. L'objectif est de créer 764 emplois d'avenir en Côte-d'Or, et 2 742 emplois d'avenir en Bourgogne.

- **Objectifs de ce nouveau type de contrat aidé :** les emplois d'avenir sont avant tout des emplois de qualité, qui permettent d'assurer aux jeunes qui en sont bénéficiaires la stabilité et la qualification à même de leur assurer, à terme, un accès à l'emploi durable. Il s'agit de contrats à temps complet (et les services de l'Etat veillent à faire respecter cette obligation, même dans des secteurs habituellement recruteurs de salariés à temps partiel), bien entendu rémunérés au minimum au SMIC, et qui prennent la forme de contrats à durée indéterminée, lorsque c'est possible, ou de contrats à durée déterminée, suffisamment longs pour permettre l'acquisition d'une première expérience professionnelle ou d'une qualification indispensable à l'accès à un emploi de qualité. Ces caractéristiques doivent permettre une insertion professionnelle réussie.
- **Le profil ciblé :** les jeunes bénéficiaires du dispositif sont ceux qui connaissent des difficultés particulières d'accès à l'emploi, du fait de leur faible qualification (jeunes sans qualification aucune ou titulaires d'un niveau V - BEP/CAP) ou résidant en zone urbaine sensible ou en zone de revitalisation rurale. Ces priorités ont été nettement affichées dans la répartition de l'enveloppe dévolue à la Bourgogne, puisque 1 jeune sur 4 résidant en ZUS se verra proposer un emploi d'avenir, ainsi que, dans les mêmes proportions, les jeunes résidant en ZRR.
- **L'accent mis sur la formation :** le jeune recruté en emploi d'avenir bénéficie d'un parcours de qualification, qui lui est proposé dans les premiers mois de son embauche, ainsi que d'un accompagnement par un tuteur appartenant à la structure employeuse. Le CNFPT, les OPCA, le Conseil Régional sont mobilisés sur ce dispositif, et devront être en capacité de proposer aux jeunes et aux employeurs, des formations et des dispositifs d'accompagnement qui permettront de construire un parcours d'insertion et de qualification sur la durée de l'emploi.
- **Les secteurs concernés par ce dispositif :** les emplois d'avenir ont vocation à être créés dans le secteur non marchand, dans des activités ayant une utilité sociale avérée et susceptibles d'offrir des perspectives de recrutement durable. Les collectivités, les personnes morales de droit privé pour leurs activités relevant de la gestion d'un service public (bailleurs sociaux, la Poste...), les associations, l'économie sociale et solidaire sont les principaux supports, pour le secteur non marchand, du déploiement du dispositif. En outre le périmètre des emplois d'avenir sera prochainement élargi, dans le cadre d'un arrêté préfectoral à paraître, au secteur marchand, pour de nombreuses filières bourguignonnes, qui seront également à même de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de qualification, qui, à défaut, leur auraient été difficilement accessibles.
- **Le financement de ces emplois :** l'Etat s'engage de façon importante sur le financement de ces emplois, car la contribution des collectivités, associations, qui vont employer ces jeunes est capitale dans la mise en place d'une expérience professionnelle réussie et l'acquisition d'une qualification par le jeune, qui lui permettront de constituer le bagage professionnel indispensable à l'accès à l'emploi durable.